L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 13 DÉCEMBRE.

Avant l'invention du premier COTON GIN machine à égrener le coton, par l'inventeur ELI WHITNEY, on séparait le coton de la graine, à la main—moyen qu'on croyait suffisant malgré la perte de temps et un travail excessif qui en résultait. Les changements apportés par la machine de Whitney furent subits et merveilleux; il s'en suivit une impulsion dans la culture du coton qui activa la demande du produit, mais la machine de Whitney, bien qu'elle fût supérieure à l'ancien procédé, n'en était pas moins imparfaite sous plusieurs rapports essentiels, comme le sont tout d'abord les inventions.

On chercha à la surpasser; l'homme destiné à atteindre l'excellence était l'indomptable ELEAZAR CARVER. Une confiance inébranlable dans la réussite de son idée le fit commencer, en 1807, à Natchez, Mississipi, la manufacture de sa machine, qu'il ne cessa de perfectionner qu'en avril 1866, époque de sa mort.

Il s'en est vendu cent mille ici et dans les pays où l'on cultive le coton.

Dire que cette machine a satisfait le monde, ce n'est qu'une répétition du verdict de tous les planteurs.

M. Carver a reçu de son vivant vingt patentes dans la dernière desquelles le gouvernement déclarait que c'était **la machine par excellence pour égrener le coton.**

L'espace ne nous permet pas de mentionner que la patente de 1838 et celle de 1866. La première était pour un **nouveau grate** construit de façon à empêcher le coton de s'accumuler dans les espaces qui se trouvent entre les grates, au-dessus des scies, empêchant ainsi la fibre d'être coupée ou déchirée par les dents, et quoique cette patente soit expirée, le grate a été adopté partout. La seconde patente, qui a été renouvelée et dure encore, est pour une **une brosse de cylindre** ayant un plus grand nombre de rangées, des éventails aux extrémités et se combinant avec la machine.

La construction et le fonctionnement de cette brosse donnent à celle-ci le plus grand avantage sur toutes les autres.

Depuis l'obtention des patentes dont il vient d'être question, des observations récentes ont mis le fabricant à même d'y apporter de nouveaux perfectionnements importants, dont la nécessité paraît se faire sentir sur les habitations; les voici:

1o—**La boîte qui s'ajuste elle-même** pour les cylindres et les brosses. Ces boîtes s'adaptent de sorte qu'elles évitent les frictions,—que la machine soit de niveau ou non, que les flèches soient droites ou non.

Ils ont également ajouté des **boîtes ajustables** qui permettent de faire mouvoir le devant à volonté, de manière à donner aux scies l'espace voulu après que les scies se sont elles-mêmes convenablement ajustées entre les grates du fond ou grates moteurs.

L'avantage de la machine E. Carver consiste en ce que l'acheteur peut, en tout temps, se procurer un double de chacune des pièces, la compagnie étant prête à fournir une partie quelconque de la machine.

M. Wm. Foster Pratt, agent, qui est attaché à la maison E. Carver & Co. depuis trente ans, a ajouté aux perfectionnements déjà connus un autre perfectionnement pour lequel il a pris, en 1860, une patente qu'il a cédée à la compagnie; nous voulons parler du **nettoyeur de renteaux** qui rejette toutes les substances étrangères et protège les scies. On n'ajoute cette nouvelle pièce à la machine que quand l'acheteur le désire. Le prix en est payé à part.

Les planteurs et tous ceux qui sont intéressés à la culture du coton sont invités à venir examiner le **Coton Gin** [machine à égrener le coton] actuellement exposé au magasin du soussigné, rue Gravier No 170. Ils acquerront la certitude que tous les perfectionnements s'y trouvent, que le travail en est de qualité supérieure, en un mot que la machine de la maison E. CARVER & Co est plus légère que toutes les autres.

WM. FOSTER PRATT,

Agent pour la vente des Machines perfectionnées de E. Carver & Co.

27 nov—1m **Rue Gravier, No 170.**

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme *Class P*, le *SAMEDI*, 15 *décembre* 1866.

PLAN.

1 lot de	$ 60,000	soit	$60,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	8,850	soit	8,850
1 lot de	8,000	soit	8,000
1 lot de	4,500	soit	9,000
1 lot de	4,500		
29 lots de	1,000	soit	29,000
63 lots de	500	soit	31,500
155 lots de	300	soit	46,500
220 lots de	200	soit	44,000

— **Lots d'approximations:** —

9 lots d'approximation, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit	$4,500
9 lots d'approximation, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit	2,700
9 lots d'approximation, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $8,850 soit	2,250
9 lots d'approximation, de $200 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 soit	1,800
9 lots d'approximation de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit	900
9 lots d'approximation, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit	900
527 lots s'élevant à	$270,000

Billet entier **$18**; demi-billet **$9**; quart de billet **$4 50**; huitième de billet **$2 25**; seizième de billet **$1 15.**

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il saura le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à **CHAS T. HOWARD,** marchand ayant licence, No 40, rue du Camp. ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

16 oct

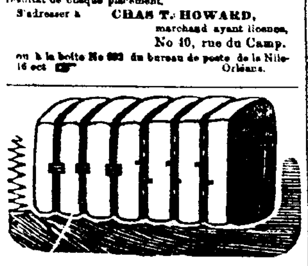

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DE FASSMAN
POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de **Button Tie,** sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquelles il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les chances d'incendie, et tout en sont pas sujets à se détériorer; ils ont en eux le même effet que sur la corde. La querelle fait ressortir, d'une manière remarquable, cependant avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cercles de corde sont pourris et cassés, et ces balles n'auraient pas été perdues si l'on avait employé le cercle en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à excinquando, ont de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où la canne se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés: on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelque fois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cercles; les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité, et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1866.

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1029 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des rouleaux; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme assuré le dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.,

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & BATTING,

Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman,

ET

Marchands de toile, de corde et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet No 61, Nouvelle-Orléans.

17 juin—6m

Confiserie Française.

M. L. EMILE JOANNET, Confiseur, rue **Bourbon, No 123,** entre St-Pierre et Toulouse, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'établir deux succursales à son établissement principal: l'une au marché Français, et l'autre au marché Poydras. Le public trouvera à ces deux endroits les mêmes marchandises et aux mêmes prix qu'à son établissement principal. Il invite le public à se procurer ses CHOCOLATS A LA CREME, ainsi que sa PATE DE FIGUES. Cet article n'a pas encore été fabriqué ici par d'autre confiseur. M. JOANNET offre avec confiance au public sa Pâte de Figues, qu'il fabrique seul à la Nouvelle-Orléans, comme beaucoup supérieure pour la guérison des rhumes et maladies de poitrine aux pâtes de jujubes et guimauve.

21 nov—3m

Entrepot de Tapis.
No 19, RUE DE CHARTRES, No 19.

NOUS venons de recevoir, par le steamer "Mexican" une grande facture de tapis anglais, velours, Bruxelles, devants de cheminées, etc.

Toiles cirées de toutes largeurs et de tous les genres, venant d'être reçues.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de table, baguettes d'escalier, nattes, etc.

Fleffes et articles à rideaux, corniches, bandes, etc.

Le tout est offert au plus bas prix du marché.

30 oct **A. BROUSSEAU & Co.**

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des **MACHINES A VAPEUR,** des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à écosser, des moulins à riz, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.

14 sept—6m **LEEDS & CO**

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

A dater de **SAMEDI,** 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4½ h. a. m.	char à cheval	5½ h. a. m.	char à vapeur
6	char à vapeur	7	"
7½	"	8	"
8½	"	9	"
9½	"	10	"
10½	"	11	"
midi	"	11½	"
1 h. p. m.	"	1½	"
2	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"
8	"	9	char à cheval.

Aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cts.

Les passagers qui désirent d'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 15 c. pour aller et 15 c revenir.

[illegible] **G. PANDELLY,** Surintendant.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,

145..........rue Commune..........145

Vis-à-vis l'hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qu'il ne leur est jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les scrips, les billets du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises [illegible] ... les marchandises ... des prix ... New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

[illegible]

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET
No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS SCIENCES

Il n'existe pas de médicament ferrugineux, aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide **de Leras, docteur ès sciences,** aussi toutes les sommités médicales du monde entier, l'ont-elles adopté avec un empressement **sans égal, dans les annales de la science. Les pâles couleurs, maux d'estomac,** *digestions pénibles, anémie, convalescences difficiles, âge critique, pertes blanches,* *l'irrégularité de la menstruation chez les dames, les fièvres pernicieuses, l'appauvrissement du sang,* **le lymphatisme** sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé reconnu le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus. C'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

Dépôt général: à *Paris*, Pharmacie **GRIMAULT et C°,** 7, rue de la Feuillade; — à *New-York*, **J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn;** — *Nouvelle-Orléans*, Dunongé, Guillot, Delôche et dans toutes les principales pharmacies.

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)
DE J. W. BRADLEY.

Ces **MALAKOFFS ne PLOIENT** pas et ne se **CASSENT** pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse, aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a donc économie à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de **DEUX ressorts** tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle plus FORT, le plus flexible et cependant le plus **LÉGER** qui ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre les grandes assemblées, les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., ce sont les meilleurs, les plus agréables; ils joignent la durée et l'économie à cette **ÉLÉGANCE DE FORME** qui captive tout le monde et qui fait de l'ELLIPTIC DUPLEX

Le Malakoff par Excellence
Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les fillettes et les enfants ne sauraient en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par

WESTS, BRADLEY & CO,

97, Chambers, —79 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT. — On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITE remarquables du cercle. Aucun Malakoff à ressorts simples n'offre une pareille combinaison.

L'étampe à l'encre rouge, savoir: "J.W. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable.

15 nov—3m

SECOUREZ LES INDIGENTS!

Foire des Dames.

UNE foire aura lieu, au MASONIC HALL, dans le courant de la semaine commençant le 17 décembre et finissant le 22, au profit de

L'Asile de St-Vincent pour les garçons indigents.

L'Institution est principalement destinée à servir d'asile aux enfants que la guerre a rendus indigents.

"Car j'avais faim et vous m'avez reçu;
J'étais nu et vous m'avez vêtu."

Parmi les nombreux objets offerts comme CADEAUX et PRIX se trouvent une riche chasuble qui sera donnée au prêtre recevant le plus de votes; des chandeliers de prix et d'autres ornements d'autel qui seront décernés à l'Eglise à laquelle sera donné le plus de votes; une jolie trompette ornée, manufacturée par Tyler & Co (avec un croissant et une échelle) sur laquelle sont gravées une machine à bras et une machine à vapeur, et qui sera présentée à la compagnie de pompiers qui recevra le plus de votes; une magnifique machine à coudre de Singer, présentée par M. Thos F. Brown, rue du Camp, No 7, et

Un grand nombre d'objets de prix,

qui seront exposés sur les différentes tables.

Il y aura un LUNCH, tous les jours, de 11 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 11 déc—a 22

La nouveauté du siècle.

L'ALLUMETTE DITE "REPEATING"

OU

NOUVELLE LUMIERE DE POCHE,

PHILOS B. TYLER,

qui remplacera les allumettes ordinaires. Elle s'allume d'elle-même, peut servir de LAMPION, et donne autant de lumière que deux chandelles de blanc de baleine. On peut l'éteindre *puis la rallumer,* quand on le veut, même en plein air. La flamme en est pure, ne produit pas de fumée, et n'exhale pas de mauvaise odeur.

C'est un objet de poche, simple, utile, et qui, sous le rapport de la sécurité, de la propreté et de l'économie surpasse toutes les allumettes.

A vendre, en gros et en détail, par

ANDREW TITUS,

2 déc— rue Royale, No 67, Nlle-Orléans

GRANDE EXPOSITION
et vente de
POUPÉES DE PARIS.

REÇU—un grand assortiment de POUPÉES admirablement habillées, et un choix complet de divers articles convenables pour cadeaux de Noël et de Nouvel An, au

Magasin de Lainages, de Deter,

1er déc—3p An coin des rues Canal et Carondelet.

Marchandises Sèches en Gros.
Le plus Grand Assortiment, et le Stock le meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

86..........CANAL..........86

INFORME sa clientèle française et les marchands en général, qu'elle vendra son stock aux plus bas prix du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIBERT, employé autrefois dans la maison North, Duthil & Co, et Geo. Bancke & Co., est maintenant dans notre maison et invite ses amis et son ancienne clientèle à le patronner.

12 oct—2m

GEO. H. DUNBAR,
MARCHAND DE LIQUEURS,
12 & 14
RUE ST LOUIS,

15 jan—1 an. NLLE-ORLÉANS.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 30 octobre 1866.

LES actionnaires de cette Banque sont priés de se présenter, au local de la Banque, le 1er décembre prochain, et pendant trente jours de cette date, à l'effet d'examiner un état des affaires de l'institution et de décider s'il convient d'en réduire le capital.

Par ordre de la Direction,

31 oct 2m—3fps L. BERNARD, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été "Résolu qu'une assemblée des actionnaires aura lieu JEUDI, 10 janvier prochain, à 10 heures du matin, pour considérer la question de savoir s'il ne conviendrait pas de reprendre les affaires."

8déc—10janv GEO. A. FRERET, Caissier

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,

juin— No 37, rue Vieille-Levée.

CHARLES E. FORTIER,
ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au

No. 37, PASSAGE DE LA BOURSE.

Près de l'angle de la rue de la Douane.

1 oct

E. RICHARD
Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE..........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de **BILLARDS** à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, hêtre en marbre ou en ardoises et ont des **BANDES DE KAVANAGH & DECKER,** les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, de billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à

E. RICHARD, Boîte 1716,

30 avril— Bureau de Poste de la Nlle-Orléans

INSTITUTIONS.

COLLEGE dirigé par M. CARON.
Rue des Remparts 240.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois.

Classes du soir entre 6 et 9 heures—$5 par mois.

Pensionnat de $25 à $30 par mois. 26 nov

COLLEGE Commercial de Dolhonde, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1852, et tient une charte de l'Etat. Ses élèves occupent depuis cette époque les tenueurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le **Cours commercial,** en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, et l'espagnol, séparément. Une attention spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

1 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DEBON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On fournit, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 sept—6m

---

Georges Wailes. Julien Michel

WAILES & MICHEL,
AVOCATS (NOUVELLE-ORLEANS)
12, Passage de la Bourse.

Exerceront aussi leur profession dans le Quatrième District Judiciaire, à IBERVILLE et à la POINTE COUPÉE ainsi que pardevant la Cour Suprême de l'Etat.

Une attention particulière sera donnée aux affaires qui seront confiées pour la ville et la campagne.

12 oct—3m

B. GRAHAM & CO,
120..........RUE GRAVIER..........120
Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, Cirandières et de pays—agents de la "York Street Flax Spinning Company," de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention de commerçants sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et en arrivant par les prochains bâtiments d'Europe, et composé—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à drap, toile à cabanes, toile de coton, linges de table, nappes et serviettes, Toile écrue et Bley, linge 81, toile dite Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de tissu, linons Long, linons blancs, linons imprimés, de mousseline, drap damas, nappes et serviettes, damas Holland, etc., cols et manchettes, Hollande, crêpe, cotonnets, mousselines aussi, tape checks, ginghams, toile, etc. [illegible]

Chas. Hémard.
VENDEUR DE COTON,
RUE GRAVIER NO. 194,
NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.

1 oct—3m

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

136..........rue Chartres..........136

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 2 oct—3m

---

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 28.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux courants de prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.
J. I. NOBLE, de la maison Battle & Noble
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Son.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Koop & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheless, Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
F. S. WILTZ, de la maison Plasché, Milliken & Co.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brindley.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.
HUGH McCOLL, ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS.
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED A. PALFREY, Secrétaire. 2 oct—6m

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	132,305 15	
Primes de rivières	506,549 50	
		$1,027,386 45
Montant des primes expirées		866,461 44
Pertes payées et estimées		
Pertes d'incendie	$34,482 86	
Pertes de marine	79,664 05	
Pertes de rivières	269,243 30	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 37	
Taxes payées	55,192 34	
Réassurances payées	61,287 21	
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c	149,168 60	
		676,720 21
Bénéfice net		$287,781 33
Montant des primes participant au dividende scrip		604,711 00
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets garantis par hypothèque	$ 88,445 00	
Billets garantis par actions	28,564 48	
Effets	51,168 51	
Propriétés foncières	86,000 00	
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,940 00	
Placé en actions de banques	98,000 00	
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	38,258 20	
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,875 00	
Du pour primes et en voie de perception	166,064 14	
En caisse	287,430 82	
		$947,189 99

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos A. Adams, Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke, James J. Hanna,
Sam'l B. Newman, A. Dubain,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. Obel,
A. Thomas, A. S. Reading.

26 mai—3m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865 ... $230,611 30

Savoir:			
Primes d'incendie	$162,585 64		
Primes de mer	54,765 43		
Primes de rivière	23,232 43		
En moins, primes non expirées	28,383 00		
Primes remboursées	1,278 34	— 29,661 34	
Primes inscrites			$190,949 69
Pertes payées, savoir:			
Sur les risques d'incendie	$36,211 57		
Sur les risques de mer	31,156 17		
Sur les risques de rivière	16,736 72		
	$86,113 46		
Réassurance	8,746 62		
Quinze pour cent bonus	10,754 34		
Taxes et licences des Etats Unis, de la ville et de l'Etat	16,079 82		
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	25,702 70	— 142,390 34	
Montant net des primes participant			$ 48,559 20
L'actif de la Compagnie est comme suit:			
Du pour primes, en voie de perception	$ 61,894 19		
Billets pour primes	27,267 00		
Placé en actions de chemins de fer	38,311 00		
Placé en actions de banques	71,451 54		
Placé en scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle	72,322 00		
Prêts sur gages	16,427 70		
Prêts sur hypothèque	15,527 43		
En caisse	39,903 02		

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 19 décembre 1865. SAMUEL MEYERS.

Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip dus et ont également déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et les certificats en seront émis à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J Lorber, J Lemore, D'que Bouligny,
A H D'Meza, John Gauche, Omer Gaillard,
A. Miltenberger, J A Ltoose, T Avendano,
A. Bidault, A Marques, Jas A White,
A Verloin DeGray, 26 déc

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie	$190,098 73	
Sur les risques de mer	65,422 67	
Sur les risques de rivières	247,646 27	
		$508,165 7
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,709 06—542,872	
A déduire:		
Risques non expirés le 31 décembre 1865	63,349 60	
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64— 66,687 64	
Montant net de primes le 31 décembre 1865		$476,184 65
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$34,746 62	
Sur les risques de mer	76,252 28	
Sur les risques de rivières	66,335 56—176,345 43	
A ajouter: Réassurances	34,349 44	
Escompte de quinze pour cent	75,144 13	
Dépenses, taxes, etc, escompte en moins, et intérêt	31,152 14	
Profits et pertes, etc:		
Perte sur l'actif	151,808 06—449,485 34	
Balance		$26,749 30
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placés en bons de la ville et de l'Etat	$464,965 60	
Placés en actions de Banques et de Gaz	211,700 00	
Prêts garantis	112,500 00	
Effets pour primes	41,881 23	
Primes dues et en voie de perception	95,456 04	
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	19,489 00	
Monnaie n'ayant pas cours	8,709 7	
En caisse	166,685 07	
Total de l'actif		$1,128,374 66

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 janvier 1866.

SAMUEL MYERS,

Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 12 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire,

DIRECTEURS.

John G. Gaines, H. T. Lonsdale,
John C. Ricks, Sumpter Turner,
E. J. Hart, S. Blocco,
J. H. Stauffer, J. B. Bres,
Henry Renshaw, Théo. A. James,
Thomas Sloo, J. C. Barelli.

19 janv—

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866—

Primes sur les risques d'incendie	$122,887 04	
" " des rivières	61,771 16	
" " des mers	46,608 73	
	$231,557 95	
En moins, primes remboursées	2,495 44	
	229,222 44	
Primes non expirées le 30 avril 1866	22,271 30	
	$206,950 74	
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Pertes sur les incendies	$23,615 79	
" sur les rivières	24,206 46	
" sur les mers	35,411 45	
Total des pertes	$83,234 60	
Ré-assurances	7,616 90	
Dépenses, intérêt sur le scrip et le profit, compte de pertes moins l'escompte et compte d'intérêt	74,301 25	
Taxes et Revenus interne	7,064 72	
Quinze pour cent remboursé	36,834 87	
En réserve, pour risques non expirés	39,547 12—259,971 40	
Bénéfice net		$41,029 3
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets de capital	120,120	
Prêts garantis par hypothèque	6,796	
Prêts garantis	37,250 1	
Effets pour primes	28,300	
Actions, bons et autres garanties	125,074	
En caisse	61,774	
Comptes individuels pour primes	29,976	
Propriétés foncières	12,597	
	490,390	

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires un dividende de [illegible] et 65 cents par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs légaux, à partir du Lundi, 10 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls de mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, sur les taux courants, et rembourse vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Eimer, L. F. Genérès,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
R. W. Adams, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Seignourret, A. Costin,
Jno J. Adams, A. Brousseau,
Vr Burthe, J. Goldstein
[illegible] S. Saloy.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,
73 OLD STREET..........NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY	de Moet & Chandon, première qu.	
FLEUR DE SILLERY	do	
VERZENAY	do	
GRAND VIN ANGLAIS	do	rtc sec,
GRAND VIN IMPERIAL	do	cachet vert.

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons en même temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques, au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix sera strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. H. HAYLY & CO.,

nov—6m **Rue de la Commune, No 61**

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de

C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance,

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons **Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.**

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,

20 oct—3m **80, rue du [illegible]**

$5,000 de récompense.

Nouvelle-Orléans, 17 nov. 1866.

L'ENQUETE légale instituée au sujet de l'origine et de la cause de l'incendie qui a eu lieu dans le magasin occupé par M. Payan, rue du Canal No 72, dans la soirée du 1er courant, ayant établi que le feu avait été mis avec intention par une ou des personnes inconnues, le soussigné offre une récompense de **cinq mille piastres pour** l'arrestation et la condamnation de l'incendiaire. JOHN YOUENES,

18 nov—1m Inspecteur des Incendies

Docteur J. Maringer,
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Ancien Médecin de l'Hôtel Impérial des Invalides de Paris.

No 67, rue Royale, entre Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Consultations de Midi à 3 heures. 19 oct—3m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC," de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 122, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 9 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
juillet—1an—tlf H. P. JANVIER, Secrétaire

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—DÉCEMBRE 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Aldigé, Raymond Paul et Jules	Landreau, Célestin
B	M
Borde, Louis	Martin de Bellerey
Bronswir, H. W.	Marguerite, Prudence
Barbier, (les héritiers)	Minvielle, Jean et Pierre
C	O
Cassaigne, Augustin	Olive, Pierre
Carré, Alfred	P
D	Pecquet, Jean-François
Durand	Peyrat, Jean-Joseph (de la commune de Marcenac)
F	Pétrequin, George (jardinier)
Froissard, Joseph	Pouyé, Pierre
Froment, Dominique (cuisinier)	R
Florenne, Michel	Robert (les héritiers)
G	Revillion, Joseph Edouard
Grzybowski, Casimir	Ruffier, Louis
Gastal, François	Roux, Jean-Baptiste Frédéric
Greffoz, François-Marie	Rochetean (artiste dramatique)
H	S
Hannemann, Léonie (Madame)	Schroeder et Schreiber
J	Santin, Ernest
Juge, Antoine-Paul-Toussaint (Mme)	Santoni, François
L	T
Lacomme, Edward	Tricou, Louis, François, Désirée et Marie
Lapeyrère, Joseph	V
Lafond, Pierre-Armand	Valtenaaigre, Denis Nicolas.
Larnas, Alexis	
Lucas, Théophile	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

3 déc

MALADIES SECRETES

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Gléorrhée, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et de l'écoulement E. GAUDOZ.

16 oct—3fps rues Conti et Bourbon

UNION INSURANCE COMP'Y
OF NEW ORLEANS.

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter.

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866—

Premiums on Fire Risks	$122,887 04	
River	61,771 16	
Marine	46,608 73	
	231,557 95	
Less Return Premiums	2,495 44	
	229,222 44	
Unearned Premiums April 30th, 1866	22,271 30	
		$206,950 74
Paid Losses during the year viz:		
Fire Losses	$23,615 79	
River Losses	24,206 46	
Marine Losses	35,411 45	
Total Losses	$83,234 60	
Reinsurance	7,616 90	
Expenses, Interest on Scrip and Profit, Loss account less Discount and Interest Account	74,301 25	
Taxes and Internal Revenue	7,064 72	
Fifteen per cent Returned	36,834 87	
Reserved for unterminated Risks	39,547 12—	259,971 40
Nett Profits		$41,029 34
The Assets of the Company, are		
Capital Stock Notes	$120,120 00	
Loans secured by Mortgage	6,796 66	
Loans secured by Pledge	37,250 12	
Bills Receivable for Premiums	28,300 37	
Stocks, Bonds and other securities	125,004 66	
Cash	61,774 43	
Individual accounts for premiums	29,976 67	
Real Estate	12,597 73	
		$490,390 31

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.

J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this Ninth day of May, 1866.

S. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a dividend to the Stockholders of Sixteen 65-100 dollars per share: Said dividend to be placed to the credit of unpaid Stock account. They have further resolved to pay Six per cent. interest on the outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 14th inst.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent cash to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Eimer, L. F. Generes,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
R. W. Adams, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret, A. Costin,
Jno. J. Adams, J. Goldstein,
Victor Burthe, C. Blanchin,
S. Saloy. my19 1y

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de RANDAL NIXON—No 28,547.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Simon Nixon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Randal Nixon, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

11déc—14 17 Greffier.

Succession de CHAS. PRIDE—No 28,368.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire et tableau présentés par l'administrateur de la dite succession ne seraient point approuvés et homologués et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

11 déc—16 20 Greffier.

Succession de ANDRÉ MANIORT—No 27,347.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

11 déc—16 20 Greffier.

Succession de Paul Emile Sablon—No 28,533.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Mme Vve P. E. Sablon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécutrice testamentaire dative à la succession de feu Paul Emile Sablon décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

6 déc—11,15 Greffier.

Succession de Jean Marie Place—No 27,351.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,

15 déc. Greffier.

JOSEPH KAISER vs ses CREANCIERS—No 21,500.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le Syndic du dit insolvable ne serait point approuvé et homologué et les fonds répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, 5 décembre 1866,

J. O. CHALON.

6 déc—10,15 Député Greffier.

Succession de C. J. Turnbull—No 28,535.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Lewis T. Penne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu C. J. Turnbull, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

5déc—8,10,14 Greffier.

H. F. KEIMAN vs. HENRY ADDISON.
No. 1102.

TROISIEME Justice de Paix.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable P. W. Collens, troisième Justice de Paix pour et dans la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente publique et adjudication à l'entrepôt, situé rue Bienville entre Royale et Bourbon, dans le deuxième District de cette ville, Mercredi, le 19 Décembre 1866, à midi, un lot de crochets, de balances, une paire de pistolets. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

ARTHUR LANGE, Constable

PROPOSITIONS.

Bureau du Commissaire en chef des Vivres, Département du Golfe, 5 décembre 1866.

DES propositions cachetées, en duplicata et accompagnées d'une copie de cette annonce seront reçues jusqu'au 20 décembre 1866, à midi, pour la fourniture de **viande de bœuf fraîche,** à toutes les personnes pourvues de rations aux stations militaires de la Nouvelle-Orléans et des environs, aux forts Jackson et St-Philippe, aux Casernes de la Nouvelle-Orléans, à tous les autres camps et stations qui en tirent des rations. Les stations des forts Macomb et Pike, de l'Ile-aux-Vaisseaux, du fort Livingston et de Brashear City, ne sont pas incluses dans ces propositions. La viande doit égaler la meilleure qui se puisse trouver sur le marché, avoir des proportions égales de quartiers de devant et de derrière, avec cous, jambes et rognons, la graisse comprise et doit être fournie aussi souvent que le gouvernement pourra en avoir besoin. Les livraisons devront être garanties par un contrat accompagné d'une bonne caution; elles continueront jusqu'à l'expiration de l'année prochaine ou jusqu'à l'époque que désignera le commissaire général des vivres.

A l'effet de prévenir l'usage d'animaux de viande inférieure, le gouvernement se réserve le droit d'inspecter, en tout temps, les animaux et de les faire rejeter.

Des propositions seront également reçues séparément, jusqu'à la susdite date, pour fournir autant de bœufs que le gouvernement pourrait vouloir acheter dans le courant de l'année prochaine.

Les bœufs devront être de l'Ouest et de première qualité et devront être pesés sur la balance. La moitié du poids ainsi déterminé sera le poids d'achat, laquelle moitié ne devra pas être moins de cinq cents (500) livres. Les animaux seront inspectés de la manière ordonnée par le gouvernement.

Les paiements se feront tous les mois, ensuite aussi souvent qu'il sera reçu des fonds, et en telle monnaie que fourniront les Etats-Unis.

Il ne sera pas reçu de propositions de personnes qui auront manqué de remplir les engagements conclus avec une branche quelconque du gouvernement.

Les enveloppes devront être endossées: "Propositions pour viande de bœuf fraîche" ou "bœuf" et adressées au soussigné.

A. BECKWITH,

5 déc au 19 déc. Brt. Brig. et Com. des Vivres.

LOUIS S. TESSON, TESSON SON & CO.
Nlle-Orléans. St-Louis.

LOUIS S. TESSON & Co.,
BANQUIERS,

rue de la Commune, No 104.

Ils achètent et vendent du change sur St-Louis.

25 nov—3 m

Commission—Exportation—Paris.

JULES MORRIER,

20..........RUE OBERKAMPF..........20

HORLOGERIE, BIJOUTERIE,

correspondant de la maison MONTAGNE & CARLOZ, de la Nouvelle-Orléans.

1er nov—3 m 2 f p. a.

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée, depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, "Stone and Marble Yard," rue de la Douane, No 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

21 sept—3 m NEWTON RICHARDS

Groves & Church,
Rue Poydras No 144.—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres, articles en fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

Raoept—6 m

RESTAURANT ST-LOUIS,
Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 14 novembre—

RESTAURANT COSMOPOLITE,

11..........RUE ROYALE..........11

Les soussignés ont fait l'ouverture de leur restaurant **Samedi,** 20 octobre.

Ils ont, au premier, de beaux et vastes salons, et au deuxième, des chambres garnies pour voyageurs. La cuisine est de premier ordre et les vins et liqueurs de choix. Le service de la maison est organisé de manière à satisfaire les plus difficiles. Prix modérés. **J. B. SIRON & L. CHAPELAIN,**

19 oct— Propriétaires.

DENIS BECHAQ

Annonce à ses amis et au public en général qu'il est maintenant propriétaire du restaurant bien connu des Etats-Unis, tenu par FRITZ. Il sollicite le patronage de tous ceux qui l'ont connu aux restaurants Galpen, Moreau et Victor ou au complaisance et ses amabilités lui ont attiré de nombreux amis qu'il sera fier de recevoir dans sa nouvelle maison. Ses beaux salons au premier sont à la disposition de ceux qui voudront faire un repas soigné. Quant à sa cave et à sa cuisine on y trouvera tout ce qu'on peut avoir de mieux chez les restaurateurs, car les amateurs les ont proclamés les premiers de la ville.

Venez, et nous sommes à même de satisfaire les plus difficiles.

DENIS BECHAQ,

9 nov—1m Successeur de Fritz Huppenbauer.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov—6m

---

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Trémé, 240, entre Ursulines et Bayou. 13 avril—

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000.

Avec privilège de le porter à $500 000.

CETTE Compagnie assure contre l'Incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président. Président
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Kimer, F. Wintz,
W. B. Schmidt, Geo. Merz,
F. A. Luling, Louis Schwartz,
A. Bruhn, G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier, Chas. Sendix,
Theo. Schorr, Chas. Loeffler,
H. F. Klumpp, H. Blasse,
C. T. Forster, L. F. Berje,
F. Froh, O. H. Karstendiek,
H. W. Schwarts, Julius Hoerner,
D. Michel, F. Richert,
Aug. Koenig, E. Claren.

JUSTE FONTAINE
Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds illimités à placer sur hypothèques 13juillet—

Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$966,168 00	
Sur les risques de rivières	471,133 02	
Sur les risques de mer	347,252 22	
Total des primes		$1,784,554 22
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$231,315	
Primes remboursées	35,169 38	
		$266,484 38
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518,069 84
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$302,862 16	
Sur les risques de rivières	269,520 90	
Sur les risques de mer	331,522 93	
	$903,635 84	
Taxes	39,364 17	
Réassurances, Profits et Pertes	175,883 30	
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0	70,309 76	
		$1,089,186 38
		$428,904 22
Intérêts, moins dépenses		2,540 27
Bénéfice net		$431,606 55
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518,069 84
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0		827,935 00
Montant des primes participant aux profits		690,134 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$266,459 97
Propriétés foncières		147,631 30
Billets garantis par hypothèques		866,515 71
Billets garantis par nantissements		54,287 15
Actions de Banques		170,760 00
Primes en voie de perception		119,226 39
Effets à recevoir		119,197 44
Scrips d'autres Compagnies mutuelles		45,790 00
Bons de l'Etat de la Louisiane		1,500 00
Actions de la Presse "Levee Steam"		5,600 00
Actions du Dry Dock Vallette		4,375 00
Actions de la Compagnie du Gaz		5,600 00
Bons de la ville		8,494 60
		$1,604,062 3
En moins:		
Intérêts dûs et non réclamés	$31,373 05	
Intérêts à payer en juillet	54,160 30	
	$85,547 44	
Scrip de 1858 payable en juillet	125,665 00	
Primes non échues le 31 mai 1866	231,315 00	
		$502,525 44
Actif net		$1,101,562 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Il est certifié que le cinq juin 1866, par devant moi, juge de paix dans et pour la dite paroisse, ont comparu John Pemberton, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, ont déclaré que le tableau qui précède et une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire

Assermenté et signé devant moi, ce — juin 1866.

PAUL W. COLLENS,

Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier lundi d'août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le deuxième lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'ÉMISSION DE SCRIP DE L'ANNÉE 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton, Ed. Dupasseur,
Pierre Poutz, David McCoard,
Chs. Sagory, P. Maspero,
S. Z. Relf, J. Morgan Hall,
J. J. Fernandez, L. F. Generès,
M. Puig

Madame H. E. Steward et son mari Wm Steward contre Alexander Karnaghan. Cour du Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.—Nos 3,693 et 3,94].

EN vertu de deux alias writs de fieri facias qui m'a adressé l'honorable George H. Braughn, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 9 janvier 1867, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Derbigny et Roman. Le dit terrain a 27 pieds de face à la rue de la Douane, sur 117 pieds de profondeur sur la ligne qui touche à la rue Roman. La dite propriété se tend, vers la rue du Canal, de 16 pieds 9 pouces et fait partie du fond d'un terrain adjacent—et, savoir, sur la ligne qui se rapproche la plus de la rue Derbigny, une profondeur de 116 pieds 8 pouces, 16 pieds 3 pouces sur une ligne intérieur, 12 pieds 3 pouces sur une ligne du fond et 8 pieds 9 pouces sur l'autre. Ensemble, la maison bâtie dessus, bâtie en bois, divisé en deux corps de logis. Saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats Unis.

JOHN C. KUSAC, Constable.

1 déc—12 27—Janv 9

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'Indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la vie, &c.

Le [illegible] ... qu'elle est atteinte de [illegible] ... de la médecine pour ... L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD ... d'en faire usage. Si l'on ne se soumet pas à un ... suit, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucun ... préparation, pour les maladies des ... de la rétention, la suppression ... l'inflammation de ... les ... sont ensuite la suite ... des excès des imprudences, qu'elles soient ... que soit le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Guérissent du système, complètement et à peu de frais, san presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou débilitées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'effet du mal dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille
De Helmbold.

Il nettoie et renouvelle le sang, rendant la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, ainsi l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède les vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà vu.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales à un LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Les **EXTRAITS** sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales du Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

Nov 594, Broadway New Yo

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au **No 69 rue du Canal,** près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES secrétaire

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1864		$74,778
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865:		
Sur les risques d'incendie	$126,126 27	
Sur les risques de mer	38,020 06	
Sur les risques de rivières	67,494 41	
		301,641 73
Total des primes		$376,414 73
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$93,294 00	
Primes remboursées	3,364 07	
		96,658 07
Montant net des primes		$279,746 66
Pertes: Sur les risques d'incendie	$54,429 60	
Sur les risques de mer	20,624 35	
Sur les risques de rivières	51,744 19	
	$126,798 13	
Taxes	12,719 13	
Réassurances	5,625 60	
Dépenses générales, intérêts en moins	18,471 77	
Intérêt de scrip	21,408 80	
		186,731 97
Bénéfice net		$93,014 69
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes	$4,566 00	
Billets garantis par nantissement et hypothèque	113,548 30	
Dû pour primes en voie de perception	73,676 71	
Actions de la Compagnie de Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	161,900 00	
Scrips de différentes compagnies d'assurance	162,000 00	
Propriété foncière	26,314 45	
En caisse	77,663 67	
		600,297 0
En moins: Intérêt non réclamé sur scrip	$4,630 20	
Intérêts payables sur scrip	21,926 00	
Réclamations non encore réglées	15,300 00	
		41,800 00
		$518,390 27

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, par devant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, ont comparu Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nouvelle-Orléans—lesquels personnellement connus de moi, et dûment assermentés, ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1866

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et des certificats seront émis pour ce dividende à partir du 2 avril prochain.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) de scrip, sera payé aux détenteurs ou leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rocheteau, J. M. Caballero,
G. W. Babcock, Wm Steven,
George Urquhart, Jos. Deynoodt,
J. A. White, Chs. Lafitte,
W. F. Vredenburgh, J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr., Jules Tuyes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866		$508,549 64
Savoir—primes d'incendie	$368,155 48	
do de marine	150,792 71	
do de rivières	290,361 45	
		$808,549 64
En moins, primes remboursées de primes non expirées	$3,808 93 / 51,680 66	
		$55,489 59
Montant net des primes		$649,061 61
PERTES PAYÉES.		
Pertes par l'incendie	$66,345 64	
Pertes sur mer	131,356 92	
Pertes sur les rivières	215,189 62	
	$412,986 38	
Réassurances	60,259 34	
Dépenses générales, taxes, intérêt, profits et pertes	140,913 13	
		604,015 75
Bénéfice net		$344,015
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Placé en propriétés foncières		$57,083 88
Placé en hypothèques sur propriétés foncières		56,362 59
Placé en bons de la ville et autres		101,390 00
Placé en actions de banques		186,199 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance		119,484 00
Prêts garantis		18,456 00
Effets		55,294 51
Primes en voie de perception		137,361 18
En caisse		204,140 2
		$977,836 76

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermentés et souscrit devant moi, ce 16 mars 1866.

EDMOND MEUNIER,

Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1858 seront payés et il sera payé un pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non encore payés, le deuxième lundi de mai 1866, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Charles Briggs, Archibald Montgomery,
Aut. Carriere, Henry J. Voss,
George A. Fosdick, Jas. Jackson,
Mason Pilcher, E. Marquez,
E. Brugier, Alfred Dolhonde,
E. Cramer, Chs. Walsham,
Charles Lafitte, L. Lecorgt,
[illegible] Frank Williams,
P. Anderson, Thomas Byrne,
Alfred Kearny, John Thornhill,
A. R. Montgomery, W. A. Violett,
A. Prevloho, D. Piaggio,
A. P. Noblom, Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar, Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer, Wm. H. Pinckard,
George W. [illegible] Henry H. Bryan
[illegible] S. L. Wooldridge.

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 16,323—Eugénie Aimée de Armas, wife of Chas. Arthur de Armas, vs. her husband. I hereby certify that on the 29th day of October, 1866, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit, in the words and figures following, to wit: In this case, submitted to the Court for determination by consent of parties, the Court, considering the law and the acknowledgment of indebtedness made by defendant in favor of plaintiff, it is ordered adjudged and decreed that there be judgment in favor of plaintiff, Mrs. Eugénie Aimée de Armas, wife of Chas. Arthur de Armas, and against defendant, the said Chas. Arthur de Armas, her husband; that there be a separation of property between the parties, and that plaintiff do have and recover of the defendant the sum of three thousand, nine hundred and ninety-one dollars ($3991), being the amount of her separate property, with legal interest from the date of this judgment, and costs of suit, with the privilege and mortgage granted by law to married women on the property of their husband in such cases.

Judgment rendered 29th October, 1866.

Signed November 8th, 1866.

(Signed) CHAS. LEAUMONT, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this 10th day of November, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-six, and the ninety-first year of the Independence of the United States.

A. D. SERNOUTY,

nov15 44 in 30d Deputy Clerk.

François Gonthier vs. His Creditors and the Creditors of E. Ducourneau & Gonthier.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. [illegible]—Notice is hereby given to the Creditors of François Gonthier and of E. Ducourneau & Gonthier, that the said François Gonthier for himself and as liquidating partner of E. Ducourneau & Gonthier has this day filed a petition in the above entitled suit, praying for a respite of two and four years, and that a meeting of said Creditors will be held before Selim Magner, Notary public, on Thursday, the [illegible] day of January, 1867, at 10 o'clock a. m., for the purpose of taking into consideration and deliberating upon the application of said petitioner to refuse the same, and in the meantime, all judicial proceedings against his person and property are stayed and that Adolf Dreux, attorney at law, is appointed to represent the absent creditors.

By order of the Court, December [illegible]

F. J. LAIZER,

dec6 Deputy Clerk.

INSURANCES.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT
OF THE
Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.
NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866.

Fire Premiums	$392,131 71	
Marine	128,305 15	
River	506,549 50	
		$1,027,386 45
Amount of Earned Premiums		866,461 44
Losses paid and estimated		
Fire Losses	$34,482 86	
Marine	79,646 05	
River	269,243 30	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 37	
Paid Taxes	55,192 34	
Paid reinsurance	61,287 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c.	149,168 60	
		676,720 21
Net Profits		$287,781 33
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$604,711 00
The Company have the following Assets:		
Notes secured by mortgages		$ 88,445 00
Loans on pledge of stocks		28,564 48
Bills Receivable		51,168 51
Real Estate		86,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds		70,940 00
Invested in Bank Stocks		98,000 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account		38,258 20
Vallette Dry Dock Company		1,875 00
Due for Premiums in course of collection		166,064 14
Cash on hand		287,430 82
		$947,189 99

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866. G. H. BRAUGHN.

Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866; for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES.—

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke, James J. Hanna,
Sam'l B. Newman, A. Dutaill,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. G. Obec,
A. Thomas, A. S. Reading.
my24 3m4

N. O. Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.

SIXTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 1864		$74,778
Premiums received during the year ending 31st December, 1865.		
On Fire Risks	$126,126 27	
On Marine Risks	38,020 06	
On River Risks	67,494 41	
		301,641 73
Total Premiums		$376,414 73
Less Premiums unearned 31st Dec. 1865	$93,294 00	
Return Premiums	3,364 07	
		96,658 07
Net earned Premiums		$279,746 66
Losses—		
On Fire Risks	$54,429 60	
On Marine Risks	20,624 35	
On River Risks	51,744 19	
	$126,798 13	
Taxes	12,719 13	
Reinsurance	5,625 60	
General Expenses, less interest account	18,471 77	
Interest on Scrips	21,408 80	
		186,731 97
Net Profit		$93,014 69
The Company have the following assets		
Bills receivable for Premiums		$4,566 00
Notes secured by Pledge and Mortgage		113,548 30
Due for Premiums in course of collection		73,676 71
Gas Light Co. Stock, Louisiana State City and other bonds		161,900 00
Scrips of sundry Mutual Insurance Companies		162,000 00
Real Estate		26,314 45
Cash on hand		77,663 67
		$600,290 27
Less: Unclaimed interest on Scrips	$4,630 20	
Interest payable on outstanding Scrips	21,926 00	
Claims unsettled	15,300 00	
		41,800 00
		$518,390 27

STATE OF LOUISIANA,
Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this day, the 9th of January, 1866, before me, the undersigned, a Notary Public, in and for the parish aforesaid personally appeared JULES TUYES President and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES President.
J. W. HINCKS Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this the 9th day of January 1866.

F. CHAS CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Directors have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the 2d day of April next.

The interest of six per cent. due on the outstanding certificates of scrip, will be paid to the holders thereof, or their legal representatives on and after the second Monday of March.

—DIRECTORS—

A. Rocheteau, J. M. Caballero,
G. W. Babcock, Wm. Steven,
George Urquhart, Joseph Deynoodt,
J. A. White, Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg, J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr., Jules Tuyes.

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

OFFICE, No. 3 CARONDELET STREET.
New Orleans, December 1, 1865.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of premiums received for the year ending November 30, 1865		$230,611 30
To wit:		
Fire Premiums	$162,586 4	
Marine Premiums	54,793 43	
River Premiums	23,232 43	
Less Unterminated Premiums	28,383 00	
Returned Premiums	1,278 34—	29,661 34
Entered Premiums		$190,949 60
Losses paid, viz.		
On Fire Risks	$38,211 57	
On Marine Risks	31,156 17	
On River Risks	16,736 72	
	$86,113 46	
Reinsurance	8,746 62	
Fifteen Per Cent Returns	10,754 34	
United States, State and City Taxes and Licenses	16,079 82	
Add Expenses, Profit and Loss, Interest on Scrip less Discount and Interest	25,702 70—142,390 34	
Net Earned Participating Premiums		$48,559
The Company have the following Assets, viz:		
Due for Premium in course of collection		$61,894 19
Bills Receivable for Premiums		27,267 00
Invested in Railroad Stocks		38,311 00
Invested in Bank Stocks		71,451 54
Invested in Scrips of Mutual Insurance Companies		72,322 00
Loans on Pledge		16,427 70
Loans on Mortgage		15,527 43
Cash on hand		39,903 02
		$321,294 64

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.

H. CASTAREDE, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans

Sworn to and subscribed before me this 19th day of December, 1865. SAMUEL MEYERS.

Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay Six Per Cent. Interest on the outstanding Certificates of Scrip on and after the 9th day of February, 1866, and have further declared a Scrip Dividend of Twenty-five Per Cent on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th November, 1865, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next.

TRUSTEES:

J Lorber, J Lemore, D'que Bouligny,
A H D'Meza, John Gauche, Omer Gaillard,
Ar Miltenberger, J A Ltoose, T Avendano,
A Bidault, A Marques, Jas A White,
A Verloin DeGray. dec27 tf

Merchants' Mutual Insurance Co.
OF NEW ORLEANS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks	$966,168 00	
On River Risks	471,133 02	
On Marine Risks	347,252 22	
Total premiums		$1,784,554 22
Less premiums unearned on 31st May, 1866		$231,315 00
		$1,553,239 22
Return premiums		35,169 38
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,069 84
Losses paid during the year:		
On Fire Risks	$302,592 16	
On River Risks	269,520 90	
On Marine Risks	331,522 88	
Total losses	$903,635 84	
Taxes	39,364 17	
Reinsurance and profit loss	175,883 30	
10 and 15 per cent return	70,309 76—1,089,186 38	
		$428,964 22
Add Interest, less expenses		2,540 27
Net Profit		$431,506 55
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,069 84
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned		827,935 00
Amount participating in profit		$690,134 64
The Company have the following assets:		
Cash on hand		$266,459 97
Real Estate		147,631 30
City Bonds		8,424 60
Gas Light stock		5,600 00
Notes secured by mortgage		866,515 71
Notes secured by pledge		54,287 15
Bank Stocks		170,760 00
Bills receivable		119,197 44
Premiums in course of collection		119,226 39
Scrips of Mutual Companies		45,790 00
Louisiana State Bonds		1,500 00
Stock Levee steam Cotton Press		5,600 00
Stock Vallette Dry Dock Company		4,375 00
		$1,604,088 36
Less—Unclaimed interest due on scrips	$31,373 05	
Interest payable in July next on all outstanding scrips	54,160 30—	$85,547 44
Scrip of 1858 redeemable in July next	125,665 00	
Unearned premiums on 31st May, 1866	231,315 00—	502,525 44
Net assets		$1,101,562 9

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans, who being duly sworn, according to law, did depose and say that the above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.

PAUL FOURCHY, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866. PAUL W. COLLENS,

Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay off, on and after the second Monday in July next, the balance due on scrip issue of 1858, and six per cent. interest in currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS:

Ed. Dupasseur, John Pemberton, David McCoard,
P. Maspero, Pierre Fouts, S. Z. Relf,
L. F. Generes, M. Puig, J. J. Fernandez
J. Morgan Hall. Chas. Sagory.

J. A. CASADAVANT,
SURGEON DENTIST
NO. 196 CANAL STREET,

BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS

HE continues to perform all operations Dents Surgeon in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English sept tf

---

INSURANCES.

Sun Mutual Insurance Company
OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO. New Orleans 61 Camp street.

TENTH ANNUAL STATEMENT
FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1865.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1865, viz:		
On Fire Risks	$190,098 73	
On Marine Risks	65,422 67	
On River Risks	247,646 27	
		$508,165 7
Unterminated Risks, December 31, 1864	39,709 06—542,872	
Unterminated Risks, December 31, 1865	63,349 60	
Return Premiums Dec. 31, 1865	3,344 64—66,687 64	
Net Earned Premiums December 31, 1865		$476,184 65
Losses paid during the same period viz:		
On Fire Risks	$34,746	
On Marine Risks	75,252	
On River Risks	66,335 [illegible]—$176,345 43	
Add Reinsurance	34,349 44	
Fifteen per cent Discount	75,144 13	
Expenses, Taxes, etc, less Discount and Interest	31,152 14	
Profit and Loss, etc. Loss on Assets	151,808 06—449,485 34	
Balance		$26,749
The Company have the following assets, viz:		
Invested in City and State Bonds		$464,965 60
Invested in Bank and Gas Stocks		211,700 00
Loans on Pledge		112,500 00
Bills receivable for Premiums		41,881 23
Premiums due in course of Collection		95,456 04
Scrip of Mutual Insurance Companies		19,489 00
Uncurrent Funds		8,709 7
Cash in Bank		166,685 07
Total amount of assets		$1,128,374 66

The above statement is a just true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO President.
JAS. EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA

Parish of Orleans, City of New Orleans

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, 1866. SAMUEL MYERS.

Second Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The interest of SIX PER CENT on the outstanding Certificates of Scrips will be paid on and after the 12th day of February next.

THOMAS SLOO President.
JNO. G. GAINES Vice-President.

JAMES EDWARDS, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines, H. T. Lonsdale,
Jno. C. Ricks, Sumpter Turner,
E. J. Hart, B. Blocco,
J. H. Stauffer, J. B. Bres,
Henry Renshaw, Theo. A. James,
Thos. Sloo, J. C. Barelli.
[illegible]

Louisiana Mutual Insurance Co.,
CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREET

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1866		$808,549 64
Viz—Fire Premiums	$368,155 48	
Marine do.	150,792 71	
River do.	290,361 45	
		$808,549
Less Return Premiums	$3,808 93	
Less Unterminated Premiums	51,680 66	
		$55,489
Net earned Premiums		$649,061 61
Losses paid, viz—		
Fire Losses	$66,345 64	
Marine Loss	131,356 92	
River Losses	215,189 62	
	$412,986 38	
Reinsurance	50,259 34	
General Expenses Taxes Interest and Profit and Loss	140,913 13	
		604,045 75
Net Profits		$344,015 86
The Company have the following Assets viz—		
Invested in Real Estate		$57,083 88
Invested in Mortgages on Real Estate		56,362 59
Invested in City and other Bonds		101,390 00
Invested in Bank Stocks		186,199 00
Invested in Scrip of Insurance Companies		119,484 00
Loaned on Pledges		18,456 00
Bills Receivable		55,294 51
Premiums in course of Collection		137,361 18
Cash on hand		204,140 2
		$977,836 76

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS President.

J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of March, 1866. EDMOND MEUNIER,

Third Justice of the Peace for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip dividend of thirty-five per cent on the earned premiums participating for the year ending 28th February, 1866, and certificates will be issued on and after the [illegible]

The [illegible] of 1858 will be redeemed and six per cent interest [illegible] Certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May next, to the holders thereof, or their legal representatives.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CARRIERE, Vice-President.

J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Charles Briggs, Archibald Montgomery,
Aut. Carriere, Henry J. Voss,
George A. Fosdick, Jas. Jackson,
Mason Pilcher, E. Marquez,
E. Brugier, Alfred Dolhonde,
E. Cramer, Chas. Walsham,
Charles Lafitte, L. Lecorgt,
John S. Manseel, Frank Williams,
P. Anderson, Thomas Byrne,
Alfred Kearny, John Thornhill,
A. R. Montgomery, W. A. Violett,
A. P. Noblom, D. Piaggio,
A. Prevloho, Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar, Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer, Wm. H. Pinckard,
Geo. W. Hynson, Henry H. Bryan,
S. L. Wooldridge.

RAILROADS, &c.

For Texas--Inside Route.

NEW SCHEDULE.--FARE REDUCED.

For Galveston and Indianola, via New Orleans and Opelousas Railroad to Berwick's Bay, and thence to Texas by the Morgan Line U. S. Mail Steamships, commencing

DECEMBER 24, 1866.

Passengers leave New Orleans [illegible] Square at 7½ a. m. [illegible] Algiers at 8 a. m. [illegible] and connecting with Steamers as follows:

SATURDAYS AND TUESDAYS.

Steamship MORGAN Capt. J. Y. Lawless

SUNDAYS AND THURSDAYS.

Steamship MATAGORDA Capt. Lewis

ON WEDNESDAYS.

Passengers leave the St. Antoine Street Ferry at 7½ a. m. [illegible] with steamer **Alabama**, [illegible]

BAGGAGE checked through to Galveston or Houston [illegible]

TICKETS can be had [illegible]

Ferryboat on morning of [illegible]

O. W. R. BAYLEY,

dec1 ly General Superintendent.

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

ON and after [illegible] the trains [illegible]

[illegible]

O. W. R. BAYLEY

dec2 ly Superintendent.

PONTCHARTRAIN RAILROAD.

WINTER ARRANGEMENT.

ON and after **SATURDAY,** October 13th, 1866, the trains on this road will leave as follows:

FROM CITY END.		FROM LAKE END.	
4½ o'clock A. M. horse car		5½ o'clock A. M. st'm tra	
6	st'm train	7	
7½		8	
8½		9	
9½		10	
10½		11	
12 M		11½	
1 P M		1½ P. M.	
2		2½	
3		3½	
4		4½	
5		5½	
6		6½	
7		7½	
8		9	horse car.

Fare to and from the lake same day, 25 cents.

Passengers for Gentilly station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare the each way.

GEO. PANDELY,

nov7 tf Gen'l Superintendent.

LEGAL NOTICES.

Joseph Kaiser vs. His Creditors—No. 21,500

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT Court of New Orleans—Notice is hereby given to the creditors of the insolvent and all other persons interested, to show cause within ten days from the present notification why the tableau filed by the syndic of said insolvent should not be approved and homologated, and the funds distributed accordingly.

By order of the Court.

J. O. CHALON,

dec6 [illegible] Deputy Clerk

Succession of Jean Marie Place.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 27,351—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification, if any they have or can why the account presented by the curator of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court. P. R. O'RORKE,

dec6 11 15 Clerk

Succession of Peter Holmes

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. [illegible]—Whereas Henry Holmes has petitioned the Court for letters of administration on the estate of the late Peter Holmes deceased intestate. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court

dec6 12 16 P. R. O'RORKE, Clerk

Succession of Randal Nixon.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 28,547—Whereas Simon Nixon has petitioned the Court for letters of administration on the estate of the late Randal Nixon deceased intestate. Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause within ten days why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court. P. R. O'RORKE,

dec9 14 17 Clerk

Private Diseases.

MR. E. GAUDOZ, Druggist from Paris, informs the public that he has returned from France and can be consulted daily, at his Drug Store, corner of Conti and Burgundy street, where he attends, as heretofore, to the treatment of Chronic, Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis, Ulcers, Sores, Eczema, Eruptions, Pimples, Itching, Rash, Discharges, Whites and all diseases of the Genito-Urinary organs, of both sexes are treated with great success.

Consultation hours from 9 a. m. to 5 p. m.

Dr. Ricord' Opiate and Injection.

The above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet. For sale by E. GAUDOZ,

oct6 corner Conti and Burgundy streets

FRENCH RESTAURANT,

73..........Chartres street..........73

KEPT BY PHILIPPE FORGET.

FURNISHED ROOMS, BOARDING,

By the month and by the Week.

PLANTERS will always find rooms for their accommodation.

Repasts for weddings and other parties, &c., &c.

Mr. Forget [illegible]

PETER TOTANS, 89 Fulton street, N. Y.

DEALER in Ivory, Has constantly on hand a large Stock of Billiard Balls, Cues, Cloths, Cues and Trimmings, and everything appertaining to the billiard business, Martingale Rings, Pocket Knife Canes and Cane Handles, and Ivory in general. All orders promptly attended to. No. 89 Fulton street, New York, or at Factory, corner Bynam street and Myrtle Avenue Brooklyn, New York.

Notice.

Schreder & Schreiber vs. Eugene Darolles.

SUPREME COURT OF THE STATE OF LOUISIANA.—By order of Court notice is hereby given to the Heirs of said Eugene Darolles, whose names are unknown within three months from this date, to appear, some parties to said proceeding, or cause to be taken by said Darolles in this [illegible] ... above entitled suit, and that in default thereof the appeal will be dismissed.

New Orleans, November 14th, 1866.

nov15 3tlaw J. H. ILSLEY, Jr., Clerk.

JUDICIAL SALES

James P. Freret vs. Alfred H. Hopkins.

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 20,268—By virtue of an order of sale to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on WEDNESDAY, the 19th day of December, 1866, at 12 o'clock m. the following described property, to wit:

A LOT OF GROUND, designated as lot No. [illegible] in square No. [illegible] ... a plan drawn by ... annexed to an act ... passed before the ... David L. McCay ... notary public, in this city, ... twenty-seven ... [illegible]

Being the same property the defendant acquired by purchase from ... and George L. O. D. Lafayette, as per act passed before said late D. L. McCay, notary public, on the ... day of June, 1860.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS.

nov17 [illegible] Sheriff of the Parish of Orleans.

Hoffman & Marks vs. Theodore Pohl.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No. 17,045—By virtue of and in obedience to a writ of fieri facias rendered November 21st, 1866, and to me directed by the Honorable the Fourth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction on MONDAY, the seventeenth day of December, 1866, at twelve o'clock m. at the warehouse No. [illegible] ... in the Second District of this city ...

[illegible] Merchandise, as per inventory on file in my office.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS,

dec4 [illegible] Sheriff of the Parish of Orleans.

AUCTION SALES.

E. ROGER & CO.'S SALES.

Sale of Railroad and Bank Stocks and Insurance Scrips.

BY E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, Auctioneer.

WILL be sold on **MONDAY,** December 17th, 1866, at 12 o'clock m., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, by virtue of an order of the Honorable Second District Court of New Orleans, under date of December [illegible] 1866, for account of the succession of E. [illegible]

[illegible] SHARES of the New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad Company.

[illegible] SHARES of the Louisiana State Bank.

[illegible] Commercial Bank of New Orleans.

[illegible] Crescent City Bank.

[illegible] Home Mutual Insurance Company, for the year [illegible]

[illegible] Louisiana Mutual Insurance Company of New Orleans for the year [illegible] for one thousand [illegible]

Terms—Cash in U. S. Treasury notes. dec5 10 15 17

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Joseph Lombard—No. 27,177.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

FRIDAY, December 14th, 1866, will be sold, at 10 o'clock a. m. at my office, corner of Exchange Alley and Bienville street, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated November [illegible] 1866, the following movable effects belonging to the said succession:

One HUNTING DOG, one HUNTING BAG, one [illegible] and OLD CLOTHES.

Terms—Cash. dec7 14

Succession of Marie Louise Mathieu, Widow Fondal.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office—corner Bienville street and Exchange Alley.

WILL be sold on SATURDAY, 12th of January, 1867, at 12 o'clock, m. at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 14th November, 1866, the following property:

TWO LOTS OF GROUND situated in suburb Marigny, designated by Nos. 1 and 2 of square No. [illegible] bounded by Good Children, Union and Bagatelle streets.

[illegible] measures 32 feet 7 inches front on Love street ... and ... in depth, together with a ... two ... No. 425, of four rooms, double kitchen, &c.

Lot No. 2 measures 27 feet 1 inch 2 lines front on Love street by [illegible] feet ... 5 inches in depth, together with ... No. 425 ...

A SQUARE OF GROUND situated in the Parish of ... bounded by ... [illegible]

A PATENT OF THE UNITED STATES for 40 acres of Land, No. [illegible] issued on the 17th of January 1855.

Terms—Cash.

Acts of sale before A. Ducatel, notary public, at the expense of purchasers, including the U. S. stamps.

Succession of Celestin Papaine.
No. 27,151.

By S. GUINAULT, Auctioneer.

Office—Bienville street and Exchange Alley

SATURDAY, 29th December 1866, will be sold, at 12 o'clock m. at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 20th November, 1866, the following property belonging to said succession, to wit:

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city, in the square bounded by ... Marais and Tremé streets, designated by the No. [illegible] measuring [illegible] feet front on ... street by 120 feet deep ... together with the buildings and improvements thereon.

Terms—Cash.

Act of sale before O. Drouet, Notary Public, at the expense of the purchaser, including the stamp and the [illegible]

Succession of Virginie Bradley, wife of Leon Lavigne.

BY S GUINAULT, Auctioneer.

Office—corner Exchange Alley and Bienville street.

SATURDAY January [illegible] 1867, will be sold at 12 o'clock m., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans [illegible]

A LOT OF GROUND situated in the [illegible] District ... [illegible] ... together with the buildings and improvements thereon ... two sheds, water works, privy, &c.

A [illegible] ... divided into two tenements ...

Terms—One-third cash and the balance at 6 12 and 18 months, [illegible] ... mortgage ... interest at 8 per cent ... [illegible]

Act of sale before ... at the purchaser's expense, including the stamps.

JOHN L. LARESCHE'S SALES.

Succession of Ann Cecile Magelle, deceased wife of Francis Pelichon.—No. 27,168.

BY JOHN L. LARESCHE, Auctioneer

Office—No. 22 St. Charles street

WILL be sold on SATURDAY, January 19th, 1867, at 12 o'clock M. at the Merchants and Auctioneers Exchange, on Royal street between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order of the Honorable Second District Court of New Orleans, bearing date the [illegible] December instant, the following property belonging to the succession:

ONE CERTAIN LOT OF GROUND situated in the Third District of this city, in the square bounded by ... [illegible]

ONE OTHER CERTAIN LOT OF GROUND situated in the same square No. fifty four designated by the No. [illegible] ... [illegible]

Terms—[illegible] The vacant lot first described ... [illegible]

Act of sale before [illegible], at the expense of the purchaser, as also the cost of stamps.

C. E. FORTIER'S SALES.

Furniture! Furniture!

SILVER WARE, GOLD AND SILVER WATCHES, JEWELRY, ETC.

Succession of Peter Altmeyer.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 27,448.

BY CHAS. E. FORTIER, Auctioneer.

Office—No. 37 Exchange Place.

WILL be sold on **TUESDAY,** 18th December, at 10 o'clock a. m., on the premises, No. 182 Royal street, between St. Ann and Dumaine streets, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans bearing date the [illegible] day of December, 1866, the following property belonging to the aforesaid succession, to wit:

A LOT OF HOUSEHOLD FURNITURE, consisting of Beds and Bedding, Chairs, Tables, Sideboards, Sofas, Arm Chairs, etc.

—Also—

A LOT OF SILVER-WARE, weighing 200 ounces, [illegible] Forks, Spoons, Silver and Gold Watches, [illegible]

Terms—Cash in U. S. Treasury notes. dec7 11 18

G. DE FERIET'S SALES.

Valuable Property in Mandeville Street, between Victory and Levee Streets.

Succession of Joseph Duthil—No. 27,153.

BY G. DE FERIET, Auctioneer,

Office, No. 42 Royal street.

SATURDAY, January 12th 1867, at noon, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street between Canal and Customhouse streets, will be sold at public auction, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated Nov. [illegible] the following described property, to wit:

A LOT OF GROUND in the Third District of this city in the square bounded by Mandeville, Levee, Marigny and Victory streets, designated by the [illegible] Lot No. [illegible] measuring 24 feet 3 inches front on Mandeville street by [illegible] feet 2 inches depth ... [illegible] ... before E. Fude, Notary Public, on the 18th September, 1866—together with the buildings and improvements thereon.

Terms—Cash in U. S. Treasury notes.

Act of sale before Amedee Ducatel, Notary Public, at purchaser's expense. dec10 17 24 31 jan7 12

CONSTABLE'S SALE.

J. Frigolo vs. Salvador Prats.

FOURTH JUSTICE'S COURT—Parish of Orleans. No. [illegible]—By virtue of writ of fieri facias to me directed by the Hon. Augustin Vavasseur, Justice of the Fourth Justice's Court in and for the Parish of Orleans, I will proceed to sell at public auction on **MONDAY,** the 17th day of December 1866, at 12 o'clock m. in front of my office No. 7 Frenchmen street, between Esplanade and Victory streets—

One LOT of HOUSEHOLD FURNITURE.

Seized in the above suit, as per inventory on file in my office.

Terms—Cash.

P. AD. FORTIER,

dec7 12 17 Constable Fourth Justice's Court.

NOTICE.

IN CONFORMITY with an order of the Honorable the Fourth District Court of New Orleans dated October 19th, 1866, the undersigned, appointed Commissioners by said Court, on application of the city of New Orleans and in conformity to a resolution of the Common Council numbered 144 (new series) approved July 6th, 1866, for the purpose of making an estimate and assessment for the opening of Moreau street, to the Third District from St. Ferdinand to Montegut streets, pursuant to a plan drawn by C. A. de Armas, [illegible] ... to open the following street viz:

Moreau street from St. Ferdinand to Montegut street, a distance of [illegible] feet 9 inches and [illegible] to a uniform width of 44 feet 9 inches and 4 lines. The said street to be opened as per plan herewith filed for special reference.

Notice is given to all persons interested, that the undersigned Commissioners have deposited copies of the said estimate and assessment concerning the opening of said street, with a plan thereof, with the Clerk of the Fourth District Court, for the inspection of whom it may concern, and that the report of said estimate and assessment shall be presented ... for homologation on Monday, the [illegible] day of January 1867.

All persons who are required to make opposition ... [illegible]

JULES [illegible]
H. DUCATEL } Commissioners.
THOS THEARD

nov27 30d

Carpet Warehouse,

19..........CHARTRES STREET..........19

WE HAVE JUST RECEIVED per steamship Mexican, a large invoice of English Velvet-Brussels, and Tapestry Rugs.

FLOOR OIL CLOTHS lately received, of all widths and styles.

TABLE AND PIANO COVERS, Cloths, Stair Rods, [illegible] Mattings and Mats.

CURTAIN MATERIALS, [illegible] Cornices, Bands, etc. All offered at lowest market prices by

oct20tf A. BROUSSEAU & CO.

GREENBACKS
ARE
GOOD!
BUT

ROBACK'S STOMACH BITTERS, after years of experience and trial, have proven to be the best remedy extant for all complaints where a tonic and stimulant are required. They never fail to strengthen the weak, impart vigor to the strong, and in all respects restore shattered and broken-down constitutions. No remedy has been received with as much favor as ROBACK'S STOMACH BITTERS. In Chicago

OVER 50,000 bottles were sold by one drug-house in the past year. It is admitted by our most learned physicians that Dr. ROBACK'S STOMACH BITTERS combine the properties of a gentle laxative, an efficient anti-bilious agent, and the best stomachic known to the world. ROBACK'S BITTERS should be used by convalescents to strengthen the prostration which always follows acute disease. In the

BILIOUS districts of the West and South there has, for a long time, been much needed an article of STOMACH BITTERS, which, if taken in proper quantities, and at the proper time, are a sure preventive of Bilious Fever, Fever and Ague, Liver Complaint, Dyspepsia, Indigestion, Jaundice, Kidney Complaint, and all diseases of similar nature; and are better as a preventive for bilious derangement, regulating

AND strengthening the system, and giving tone to the digestive organs, than any other known remedy. Now that the war is over there are thousands seeking homes in the South. No person who values his life should go there without having constantly at hand the BITTERS, as a safeguard against epidemics and malarious complaints by miasma and polluted water. Travelers and all residents of the rank river-bottom

COUNTIES of the West and South, and the valley of the Mississippi and its tributaries, should provide themselves with the BITTERS. There is probably no one disease to which mankind are afflicted which is the source of so many ailments as dyspepsia, or as it is more commonly called Sour Stomach, and there is no more certain remedy than Roback's Stomach Bitters. They are never known to fail.

KING CHOLERA has always been much dreaded by the public, and people have resorted to all manner of nostrums to arrest the progress, but with little success. A sure cure and preventive is to be found in the use of Dr. ROBACK'S SCANDINAVIAN REMEDIES. Keep the bowels open with the Pills, and invigorate the system by free use of the Stomach Bitters, or, if the blood be thin, use the Purifier.

SUCH an invaluable remedy should be kept in every family. Keep the system in this vigor and nothing is to be feared from disease or cholera. THE OLD RELIABLE! Do not be deceived by purchasing any of the quack nostrums under the various names of Bitters. Purchase none other but Dr ROBACK'S STOMACH BITTERS, which are composed of the purest drugs, and in which the afflicted can rely.

ARE
BETTER!

PRINCE, WALTON & COMPANY,

(Successors to C. W. Roback,)

SOLE PROPRIETORS,

Nos. 56, 58, 60 and 62 East Third Street,

CINCINNATI, O.

Are Sold by all Druggists and Dealers in Patent Medicines

EVERYWHERE.

BARNES, WARD & CO
JAMES CONEGAL,
J. S. MACNEAL & CO,
New Orleans.

SOMETHING NEW
UNDER THE SUN!
A NEW ERA IN MEDICINE.

Let the Suffering and Diseased [illegible] following.

Let all who have been given up [illegible] and spoken of as incurable, read the following.

Let all who can believe facts [illegible] have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on the Twentieth day of June, in the year of our Lord One Thousand Eight Hundred and Sixty [illegible] came Joseph Haydock, to me known, [illegible] duly sworn, deposes and says: [illegible] ... general agent for the United States ... the preparations of ... OILS, Pills and SALVE, and that the certificates are verbatim copies of the ... edge and belief.

JAMES SMITH, [L. S.] Wall Street.

Dr. MAGGIEL: I take my pen to [illegible] great relief and that the awful pain ... me a last—thanks to your medicine ... thankful I am that I can get some of ... write it enough. I thank you again and ... sure that you are really the friend of ... could not be writing to you, and ... take it amiss.

JAMES [illegible]

This is to certify that I was discharged from the ... with Chronic Diarrhea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills. WILSON [illegible]

New York, April 7, 1865.

The following is an interesting case: ... employed in an iron foundry, who in pouring ... into a flask that was damp and wet, ... The melted iron was thrown around ... perfect shower, and he was burned ... following certificate was given to me ... eight weeks after the accident:

New York, [illegible]

My name is Jacob Hardy; I am [illegible] I was badly burned by the ... burns healed, but I had a running sore ... would not heal. I tried Maggiel's Salve ... me in a few weeks. This is all true ... now see me at Jackson's Iron Works, ...

J. HA[illegible]
119 G[illegible] street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS:

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me a hearty one."

"Your Pills are marvelous."

"I send for another box, and keep them in the house."

"Dr. Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my [illegible] cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of a morning is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve [illegible] and the noise left."

"Send me two boxes; I want one for a poor family."

"I inclose a dollar; your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

I have over two hundred such testimonials as these, but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE.

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO.

FOR BILIOUS DISEASES

Nothing can be more productive [illegible] Pills. Their almost unconditional [illegible] ... are removed. These remedies are now [illegible]

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate [illegible] be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISEASES

And all eruptions of the skin the [illegible] valuable. It does not heal externally [illegible] trates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma,	Headache,
Bowel Complaints,	Indigestion,
Coughs,	Influenza,
Colds,	Inflammation,
Chest Diseases,	Inward Weakness,
Costiveness,	Liver Complaints,
Dyspepsia,	Lowness of Spirits,
Diarrhea,	Ringworm,
Dropsy,	Rheumatism,
Debility,	Salt Rheum,
Fever and Ague,	Scalds,
	Skin Diseases.

Each Box contains Twelve Pills

ONE PILL IS A DOSE.

[EXTRACT.]

"ACADEMY OF MEDICINE, 1864.—J. Maggiel's Pills are admitted by the Academy, and his Salve also. [illegible] grains to the ounce of Magendie's act morph are added to the Salve."

"December 30th, 1864.—Sample of Salve, as tested, shows 5½ grains to the ounce of Maggiel's Salve. Admitted. Special license only."

NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed by DOCTOR J. MAGGIEL, New York, to counterfeit which is felony.

Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States and Canadas, at 25 cents per box or pot.

E. RICHARD.
BILLIARD TABLE MANUFACTURER,

160..........St. Ann street..........160

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing offers for sale at very moderate prices a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES of modern style, made of Rosewood, Oak and Walnut, Marble or Slate beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS, the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue leathers, Chalk, in fact everything connected with the trade.

Orders by mail carefully and promptly attended to. Address E. RICHARD, Box [illegible]

DISEASES.

MR. E. GAUDOZ, Druggist from the Paris [illegible] ... [illegible] Cutaneous Diseases ... [illegible]

E. GAUDOZ, Corner Orleans and Bourbon streets